



## **Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

### **Article R. 122-3-1 du code de l'environnement**

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Dossier complet le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_

## **1 Intitulé du projet**

Projet d'augmentation de la capacité de traitement de linge (Rubrique 2340-1) de la blanchisserie industrielle Thimeau Magic Rambo - Elis implantée sur la commune de Meaux (77) dont les activités son autorisées par l'arrêté préfectoral du 24 mars 1993.

## **2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

### **2.1 Personne physique**

Nom

Prénom(s)

\_\_\_\_\_

### **2.2 Personne morale**

Dénomination

THIMEAU

Raison sociale

THIMEAU Magic Rambo

N° SIRET

3 8 3 2 7 7 2 3 3 0 0 0 1 1

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

ERCOLANELLI

Prénom(s)

Stéphane

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1 - ICPE b) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement	Augmentation de la capacité maximale journalière de traitement de linge, classée selon la rubrique ICPE 2340-1, de 60 à 85t/j. L'augmentation souhaitée de 25 t/j est supérieure au seuil de l'enregistrement (5t/j).

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'augmentation de la capacité de traitement du linge de la blanchisserie industrielle Thimeau Magic Rambo. Depuis son ouverture en 1993, l'activité du site a évolué en raison des progrès technologiques réalisés dans le secteur de la blanchisserie, à l'amélioration du processus, à l'accroissement de la capacité des machines et à l'augmentation de l'activité du client principal (Disneyland Paris).

Aucune extension géographique des limites du site, ni d'extension de la surface du bâtiment n'est réalisée, aucuns travaux ne seront nécessaires. Le site est situé dans une zone d'activité économique et est bordé d'industriels.

Le site restera soumis à autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, pour la rubrique 2340 - Blanchisserie, la capacité de lavage de linge étant supérieure à cinq tonnes par jour. Il restera également soumis à déclaration au titre des ICPE pour la rubrique 2910-A-2 (Installation de combustion), pour la rubrique 4130-2b (Liquide toxicité aiguë catégorie 3) et 4441-2 (Liquides comburants). Le site est soumis à déclaration au titre des IOTA, pour les rubriques 1.1.1.0 et 1.1.2.0.

Il n'y aura pas de travaux de démolition.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le site Thimeau Magic Rambo observe une évolution de son activité, due au développement des activités de notre principal client, Disneyland Paris et l'installation d'équipements de traitement du linge plus performants.

Thimeau Magic Rambo est autorisé par l'arrêté préfectoral du 24 mars 1993 à exploiter une blanchisserie. La situation administrative du site a été mise à jour lors de la visite d'inspection DRIEE du 26/07/2016, notre site est autorisé à traiter 60t/j. Actuellement, le site traite en moyenne entre 60 et 65 tonnes par jour avec certains pics à 75 tonnes par jour. En raison du développement de son activité et afin de pouvoir répondre à la demande croissante de sa clientèle, Thimeau Magic Rambo souhaite pouvoir traiter jusqu'à 85 tonnes de linge par jour.

---

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Il n'est pas prévu de travaux de construction ni de démolition dans le cadre de ce projet.

---

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'activité du site sera inchangée par rapport à la situation actuelle. Le projet consiste uniquement en l'augmentation de traitement du linge, sans modifier les procédés de réception/préparation, lavage, séchage, pliage et expédition du linge.

Comme c'est le cas actuellement, le bâtiment continuera à abriter les activités de production de la blanchisserie, les bureaux et les services généraux nécessaires à l'exploitation du site.

Le site dispose de quais pour le chargement et le déchargement des véhicules de la flotte Thimeau Magic Rambo, ainsi que de parkings pour le stationnement de ces véhicules (VL et PL). Ils ne seront pas modifiés.

Le site pourra traiter au maximum quotidiennement 85 tonnes de linge et d'articles textiles : linge plat (draps, nappes, serviettes, etc) et tapis provenant du secteur de l'hôtellerie-restauration.

---

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site Thimeau Magic Rambo (groupe Elis) de Meaux est une ICPE soumise à autorisation (initialement autorisée par l'AP du 24/03/1993 complété par un AP en date du 18/11/1996 autorisant l'exploitation d'un puits de forage et d'un APC du 4 juin 2010 modifiant certaines valeurs limites pour les rejets d'eaux usées).

A la suite de la publication du décret n° 2010-1700 du 30 décembre 2010, le site relève du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2340 (blanchisserie, laverie de linge à l'exclusion du nettoyage à sec visé par la rubrique 2345).

Préalablement à ce CERFA, un dossier de porter à connaissance a été transmis à l'administration le 12/05/2023 conformément à l'article R.181-46 du code de l'environnement (changement de régime d'Autorisation vers Enregistrement de la rubrique 2340 de la nomenclature sans demande de l'exploitant de passer à un enregistrement).

---

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Pas d'extension du bâtiment principal existant prévue.	

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : 13 Voie : rue Isaac Newton

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : Meaux

Code postal : 7 7 1 0 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 0 2 ° 5 4 ' 2 5 " E Lat. : 4 8 ° 5 7 ' 5 8 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

Point de d'arrivée : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le PLU de Meaux, dont la dernière mise à jour a été approuvée le 29 mars 2024. Le site est implanté en Zone UBa (zone urbaine mixte de densité élevée).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

Le site Thimeau Magic Rambo (groupe Elis) de Meaux est une ICPE soumise à autorisation (initialement autorisée par l'AP du 24/03/1993 complété par un AP en date du 18/11/1996 autorisant l'exploitation d'un puits de forage et d'un APC du 4 juin 2010 modifiant certaines valeurs limites pour les rejets d'eaux usées).

Le site souhaite augmenter sa capacité journalière maximale de traitement de linge de 60 t/j à 85 t/j.

Le projet n'engendrera pas de changement de régime pour les différentes rubriques citées précédemment.

**5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée**

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches du site sont : - ZNIEFF de type I "CARRIERE DES LONGS PRES A POINCY" n° 110001159 à 1,9 km à l'est ; - ZNIEFF de type I "BOUCLE DE MEAUX-BEAUVAL" n°110020180 à 2,1 km au sud.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection du biotope le plus proche concerne le plan d'eau des Olivettes n°FR3800496 à 8 km au sud-ouest du site. Le site ne réalise aucun rejet dans ce plan d'eau.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc naturel régional Oise Pays de France est recensé à 19,5 km au nord du site.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet est localisée en dehors du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Meaux (id : 1911140143), initialement lié à l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). Le site patrimonial remarquable le plus proche est le sanctuaire gallo-romain de la Bauve à 400m à l'ouest du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Meaux est concernée par un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) mais selon le zonage de ce PPRI, le site Thimeau Magic Rambo n'est pas localisé en zone réglementée. Un PPRT a été approuvé.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce PPRI a été approuvé par l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2007.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas référencé dans la base de données des sites potentiellement pollués. Deux sites sont référencés dans un rayon de 250m du site : WIPELEC et DEVAUX WERTS. Douze anciens sites industriels sont répertoriés à moins de 500m de site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet, comme l'ensemble de la commune de Meaux est situé dans la zone de répartition de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans l'emprise du périmètre de protection d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est le sanctuaire gallo-romain de la Bauve à 400m à l'ouest du site.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 2,5km du sud du site, il s'agit des "Boucles de la Marne" n°FR1112003.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les besoins en eau du site sont assurés par : - le réseau d'eau de ville pour l'usage sanitaire - prélèvement des eaux souterraines pour les besoins industriels. La consommation future en eau industrielle restera conforme à la valeur limite autorisée par l'AP du 18/11/1996 et strictement inférieure au seuil de 200 000 m3 de la rubrique IOTA 1.1.2.0.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas la création d'ouvrages susceptibles de modifier les masses d'eau souterraines (sous-sol, etc...) et de prélèvement des eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu de travaux de construction ou de voirie dans le cadre de ce projet.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu de travaux de construction ou de voirie dans le cadre de ce projet.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est en adéquation avec les ressources disponibles. Il est alimenté en eau potable par le réseau d'eau de ville et en eau industrielle par le prélèvement d'eaux souterraines. Les eaux usées et les rejets industriels sont collectés et dirigés vers le réseau public des eaux usées suivant l'arrêté d'autorisation de déversement de 2020 et la convention de déversement de 2021 concernant le débit rejeté. Le projet ne prévoit pas de modification de ces ressources.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu de travaux de construction ni de démolition dans le cadre de ce projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas d'extension du bâtiment existant. Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 2,5 km du site. Il s'agit des "Boucles de la Marne". Il est à noter que du fait de l'absence de rejet direct d'effluents industriels traités par le site dans l'environnement et de l'absence d'émissions atmosphériques significatives générées par les activités du site, celui-ci ne présente pas, et ne présentera pas à la suite de la mise en place du projet, d'impact direct sur des espaces naturels.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de travaux. Le projet n'engendre pas la consommation d'espaces agricoles, forestiers ou maritime. Le site est implanté dans une zone d'activités économiques déjà développée.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par des risques technologiques, un site SEVESO seuil bas se situe à moins de 1,5km de notre site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une zones à risques définies dans un plan de prévention des risques naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de risques sanitaires. Les activités du site seront exercées dans le respect des exigences de l'arrêté préfectoral en vigueur et du code de l'environnement.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun risque sanitaire n'a été identifié au droit du site ainsi qu'au voisinage immédiat du terrain.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les activités du site engendrent du trafic routier du fait de la livraison et de la collecte du linge. Le site dispose d'une flotte de véhicules pour la réalisation des tournées de ramassage auprès de ses clients (réception du linge sale / livraison du linge propre). Le projet n'engendrera pas d'augmentation du trafic du fait de l'optimisation des taux de remplissage des véhicules de livraison actuels.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est susceptible de générer du bruit du fait du trafic routier et de certains équipements du process. Néanmoins, le projet n'engendrera pas de modifications des niveaux sonores du site.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est localisé dans une zone industrielle.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'utilise pas de produit pulvérulent, très volatil ou odorant. Les émissions de produits lessiviels dans l'atmosphère sont et resteront à la suite du projet, négligeables, du fait de leurs propriétés.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'engendre pas des sources de vibrations. Le projet ne modifiera pas cet aspect.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par des sources de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site engendre des émissions lumineuses liées à l'éclairage des zones extérieures (circulation, parking) ainsi que du bâtiment. Le projet n'engendrera pas de nouvelles sources lumineuses.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le voisinage de la zone industrielle engendre des émissions lumineuses.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne modifiera pas les rejets d'effluents industriels, d'eaux pluviales et d'eaux usées sanitaires dont la qualité restera conforme à l'arrêté préfectoral du site et à la convention de rejets.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées domestiques et industrielles sont envoyées dans le réseau public d'eaux usées puis vers la STEU de la CAPM avant rejet en Marne. Les EP sont rejetées dans le réseau public d'EP.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les effluents engendrés seront les effluents industriels cités précédemment, qui après pré-traitement sur site sont rejetés dans le réseau public des eaux usées suivant la convention de déversement de 2021. L'APC de 2010 autorise un débit de rejet de 700m <sup>3</sup> /j. A la suite du projet, l'impact sur le volume rejeté global sera limité, de l'ordre de +2%, le volume rejeté restera en-deçà du débit autorisé.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actuellement, le site engendre des déchets non dangereux (textiles usagés, DIB, papiers/cartons, ferraille, plastiques d'emballage, bois) et des déchets dangereux en faibles quantités (D3E, piles, huiles usagées, fûts vides). Les déchets sont triés et stockés selon les réglementations en vigueur, et font l'objet d'enlèvements réguliers et de traitements adaptés par des prestataires agréés. Le projet n'engendrera pas de nouveau type de déchets. L'augmentation des quantités de déchets générés sera négligeable.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas d'extension du bâtiment ni de construction de nouveaux bâtiments.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de d'extension du bâtiment ni de construction de nouveaux bâtiments. Le site est implanté dans une zone industrielle déjà développée.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le site réalise une autosurveillance de ces incidences conformément à ses AP et APC, son arrêté d'autorisation et convention de déversement, ainsi qu'aux arrêtés ministériels relatifs à la rubrique 2340 et déclaration 2910 sur les effluents industriels, les rejets atmosphériques et le bruit en limite de propriété.

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les activités de blanchisserie sont et seront exercées dans le respect des prescriptions de la réglementation ICPE et du code de l'environnement.

L'augmentation de la capacité de linge traité n'aura pas d'incidence notable sur l'environnement.

Thimeau Magic Rambo est toujours à la recherche d'une optimisation des ressources (eau, énergie et produits chimiques) ainsi que de ces tournées logistiques (réduction des carburants et optimisation du trafic).

Il est à noter que du fait de l'absence de rejet direct d'effluents industriels traités par le site dans l'environnement et de l'absence d'émissions atmosphériques significatives générées par les activités du site, celui-ci ne présente pas, et ne présentera pas à la suite de la mise en place du projet, d'impact direct sur des espaces naturels

Le porter à connaissance transmis détaille les mesures et caractéristiques du projet prises pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine.

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'augmentation de la capacité de traitement du linge n'entraîne pas d'évolution du classement ICPE (qui reste à Enregistrement pour la rubrique 2340 et à Déclaration pour les rubriques 2910, 4130 et 4441).

Du fait de son classement en tant qu'ICPE au régime de l'autorisation (changement de régime d'Autorisation vers Enregistrement de la rubrique 2340 de la nomenclature sans demande de l'exploitant de passer à un enregistrement) et conformément à l'article R.181-46 du code de l'environnement, le projet a fait l'objet d'un dossier de porter à connaissance.

Au vu de la nature du projet, des faibles incidences potentielles identifiées, et de l'absence d'enjeu environnemental majeur sur le site et dans ses environs, il nous paraît que la modification demandée peut donc être considérée comme non substantielle et que le projet devrait être dispensé de la réalisation d'une étude impact.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Carte de localisation du projet vis-à-vis des sites Natura 2000	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom ERCOLANELLI

Prénom Stéphane

Qualité du signataire Directeur de l'établissement

À Meaux

Fait le 1 / 7 / 06 / 20 / 24

**ERCOLANELLI**  
Signature numérique de ERCOLANELLI  
Date : 2024.06.17 09:03:41 +02'00'

Signature du (des) demandeur(s)